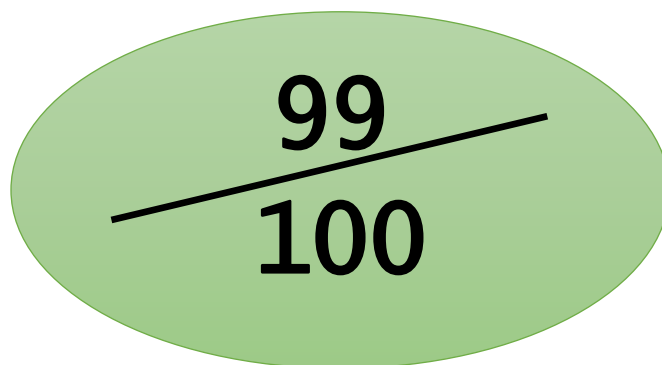


Index de l'égalité Professionnelle femmes/hommes relatif à l'année 2024

En application de l'article L. 1142-8 du Code du travail, nous publions notre index de l'égalité professionnelle femmes/hommes au titre de l'année 2024.

Cet index ayant pour ambition de mesurer les écarts en matière de rémunération entre les femmes et les hommes.

Il est basé sur 4 critères : écart de rémunération, écart d'augmentations individuelles, augmentations dans l'année du retour de congé maternité, nombre de femmes/hommes dans les 10 plus hautes rémunérations.



	Ecart de rémunération	Ecart de taux d'augmentations individuelles	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations
BAREME	40	35	15	10
NOTE	39	35	Non concerné	10